



Page 20

De l'art et de la couleur à l'École de la Colombe

3

QUE SE PASSE-T-IL À RÉAU ?

Lancement des travaux de la RD57

Enfin un rond-point à Réau !

5

DOSSIERS DU TRIMESTRE

Le CMJ organisait une boum

Le CMJ a organisé une boum pour la fin de l'année scolaire

23

INFOS PRATIQUES

Plantation et jardinage

Ce que dit la loi

Sommaire

Que se passe-t-il à Réau ?	3
Dossiers du trimestre	5
Action sociale	7
Urbanisme et travaux	9
Vie associative	13
Autour de chez nous	15
La Vie à L'École	17
Infos Pratiques	21

Ont participé à
ce numéro

Alain AUZET (Maire)

Farid BA IDRIS (Conseiller Municipal Délégué)

Christelle BONILLO (Secrétaire Générale)

Élodie CASPAR-MARTIAL (Communication)

Vincent HERMABESSIERE (Urbanisme)

Nathalie KLECZINSKI (Conseillère Municipale)

Angélique LETACHE (Maire-Adjointe)

Elisabeth PADUA (Maire-Adjointe)

Virginie PADUA (Conseillère Municipale)

Françoise PERREAU (Membre Bénévole)

Aurélie ROBIN (Assistante du Secrétariat)

Les associations réaltaises

Numéros utiles

Mairie :

01 60 60 85 55

Centre Communal d'Action Sociale :

01 60 60 90 42

École de la Colombe :

01 60 60 30 74

Médecins d'Urgence :

Visites à domicile :

08 25 56 77 00

Consultations à Vert-Saint-Denis :

08 25 74 77 37

Commissariat de Moissy-Cramayel :

01 64 13 50 00

Police pluricommunale

Accueil physique du public :

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 18h

2 rue Pasteur - 77240 Vert-Saint-Denis

Téléphone 01 64 10 59 03

Mail : pm@vert-saint-denis.fr

Info déchets

Bac vert : lundi

Bac jaune : mercredi

Bac marron : jeudi

Passage de la balayeuse :

Jeudi 20 novembre 2025

Jeudi 18 décembre 2025

Jeudi 15 janvier 2026

Mentions

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de Rédaction

Création et mise en page : Meline KLECZINSKI Et Créatrice de

Contenus Siret : 90108397200017

Agenda du trimestre

11 novembre

Commémoration Armistice 1918

12 novembre

Loto Réau Loisirs

15 novembre

Accueil des nouveaux habitants

20 novembre

Beaujolais Nouveau Comité des Fêtes

29 novembre

Marché de Noël Réau Jeunes, Illumination du cèdre,
Soirée Karaoké Délire Comité des Fêtes

30 novembre

Projection du film Pôle Express Ciné Club

20 décembre

Distribution des colis seniors par le CCAS

19 janvier

Voeux du Maire

État civil

Naissances

17.06.2025 : FORTUNÉ Sloan

10.07.2025 : COELHO Mahé

20.07.2025 : DELAVALLÉE Liam



09.08.2025 : ANTUNES MACIEIRA Alaïa

23.08.2025 : MHAIDI LAPLACE Sofia

06.09.2025 : CASTRO BOULOT Clara



Décès

19.06.2025 : DENIZE Jacqueline

21.06.2025 : COTTÉ Anne-Marie

28.07.2025 : EL MOUTTAQI Julien



Ils se sont mariés ce trimestre...

05.07.2025 : Gilbert et Gladys

28.07.2025 : Ruhel et Masuma

11.10.2025 : Alexandre et Estelle

30.08.2025 : Fabien et Precilla

20.09.2025 : Damien et Vanessa



Vanessa & Damien



Masuma & Ruhel



Alexandre & Estelle

égales



Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC à
700 exemplaires
Dépôt légal : 1er trimestre 2011



La promesse de vente a pu être signée le 30 septembre.



Chères Réaltaises, chers Réaltaï,

Période de réserve de campagne oblige, mon « mot du Maire » sera plus court que d'habitude.

La rentrée scolaire a amené quelques nouveautés. Tout d'abord, nous souhaitons la bienvenue à Madame Ze Ndi, nouvelle Directrice, ainsi qu'aux nouvelles enseignantes et membres du personnel communal. Deux fresques ont été réalisées sur la façade de l'école, et un projet « Judo » démarrera après les vacances d'automne.

Sur le plan de l'urbanisme, la phase de concertation de la ZAC des Prés Neufs/Golf s'est achevée fin septembre, avec un atelier de restitution auquel plusieurs d'entre vous ont participé. Les mois qui viennent permettront d'élaborer un plan guide de cette ZAC, en intégrant plusieurs de vos suggestions.

Le dossier de la future mairie est enfin débloqué. Le promoteur ayant accepté de baisser le prix de vente du bâtiment, la promesse de vente a pu être signée le 30 septembre.

Cette signature revêt une importance particulière puisqu'elle permet à la commune de déposer les dossiers de demande de subventions, auprès de la Région, pour le financement des travaux de la mairie, et de l'aménagement de la zone de loisirs autour du stade.

Rappelons que les travaux de réaménagement de la RD57 débiteront d'ici la fin de l'année par la construction d'un giratoire à l'entrée du bourg, en lieu et place du carrefour RD57/RD305, très dangereux. S'ensuivront le réaménagement de la RD57 et la création d'une piste cyclable jusqu'à Moissy-Cramayel.

Une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) a été réalisée par le Département de Seine-et-Marne et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, entre Vert-Saint-Denis et Réau. La vitesse sera également réduite de 10 Km/h, passant de 80 Km/h à 70.

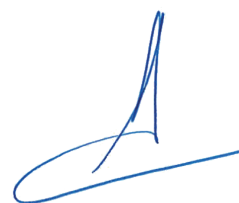
Autre sujet, l'État a officialisé les dates des prochaines élections municipales. Elles se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous avez la possibilité de le faire, au plus tard le 6 février 2026.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro d'Info-Réau.

Prenez soin de vous !

Alain Auzet
Maire de Réau

Bien fidèlement



Lancement des travaux de la RD57

Le jeudi 2 juillet, un moment attendu depuis longtemps par les habitants de Réau s'est concrétisé : le lancement officiel des travaux de réhabilitation de la D57 reliant Réau à Moissy-Cramayel, ainsi que la création du giratoire à l'entrée du bourg. La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Alain Auzet, Maire de Réau, de M. Ollivier Guilbaud, Directeur Général de l'EPA Sénart, de M. Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France, de Mme Véronique Veau, Vice-Présidente du Département de Seine-et-Marne, de Mme Virginie Thobor, Conseillère Départementale, ainsi que de M. Karl Dirat, Vice-Président en charge des espaces publics et des travaux de Grand Paris Sud. Cette mobilisation illustre l'importance de ce chantier pour notre territoire et pour la sécurité des usagers.



Ces travaux, prévus de longue date mais plusieurs fois retardés pour des raisons indépendantes de la commune, étaient devenus indispensables. Le carrefour concerné, reconnu comme accidentogène, nécessitait une sécurisation rapide afin de protéger tous les usagers de la route. Quant à la D57, son état particulièrement dégradé rendait la circulation difficile depuis plusieurs années. Désormais engagés, les travaux devraient s'étendre sur plusieurs mois. Bien entendu, des désagréments temporaires sont à prévoir pour les riverains et les automobilistes, mais chacun s'accorde à dire que cet effort est nécessaire pour améliorer durablement la circulation, la sécurité et le cadre de vie à Réau. La municipalité tiendra régulièrement informés les Réaltaises et les Réaltaises de l'avancement du chantier.



La course cycliste de Villaroche organisée par la Pédale Combs-la-Villaise

Au lendemain du départ du Tour de France, Réau a accueilli la course cycliste annuelle du club de la Pédale Combs-la-Villaise, intitulée « Le Prix de Réau ». Les prix offerts par la commune ont été remis aux participants à l'issue de la compétition. Félicitations aux organisateurs et aux coureurs qui ont pris le départ malgré des conditions météo difficiles.



LA PÉDALE COMBS LA VILLAISE
CLUB AFFILIÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

pcvcombs.clubeo.com
ROUTE / PISTE / CYCLO-CROSS / CYCLE-BALLE / POLO VELO
ÉCOLE DE VELO
Contact : pvcombs@gmail.com

Que se passe-t-il à Réau ?

Les Journées Européennes du Patrimoine : Destination Réau

Comme chaque année, les Journées Européennes du Patrimoine ont pris à Réau leur nom bien connu : Destination Réau. Ce rendez-vous a une nouvelle fois rassemblé habitants et visiteurs autour de notre patrimoine et de nos savoir-faire locaux. La famille Delhaye a régalé les gourmands avec ses célèbres macarons, tandis que la famille Proffit accueillait à la ferme d'Éprunes. Le musée Safran a également joué le jeu et a ouvert ses portes aux passionnés d'aéronautiques pour leur plus grand plaisir.



L'église de Réau, quant à elle, a résonné d'un concert de louanges sous la houlette de Don Phil, notre prêtre référent de la Paroisse de Sénart (Lieuxaint, Moissy, Réau). Animations, dégustations, balade en calèche, découverte d'un bus ancien, sans oublier le vide-greniers et le marché des créateurs organisé par Réau Jeunes : tout était réuni pour un week-end agréable. Le rendez-vous est déjà pris, les 19 et 20 septembre 2026, pour une nouvelle édition de Destination Réau !



Une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice pour les Journées du Patrimoine

Le 20 septembre, à l'occasion de la clôture du premier jour des Journées Européennes du Patrimoine, les habitants ont pu assister à la retraite aux flambeaux, organisée par Réau Jeunes en collaboration avec le Comité des Fêtes. Cette dernière, a rassemblé un public venu en nombre pour accompagner le cortège à travers les rues du village. Le point d'orgue de la soirée fut le feu d'artifice, qui a illuminé le ciel Réaltais. Petits et grands ont levé les yeux vers le ciel pour admirer le spectacle pyrotechnique.



La municipalité tient à remercier chaleureusement les associations présentes pour leur investissement, les agents du service technique et de la police pluricommunale mobilisés pour encadrer le défilé, ainsi que Lionel de la société Ruggieri pour sa disponibilité. Enfin, un grand merci au public, venu nombreux, qui a semble-t-il, apprécié ce moment.



La boum de fin d'année organisée par le CMJ

En juillet dernier, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Réau, en partenariat avec l'association de parents d'élèves En Avant les Parents, a organisé une boum afin de marquer la fin de l'année scolaire. L'événement s'est déroulé à la salle des fêtes municipale, réunissant les jeunes du CMJ et leurs camarades autour d'une soirée festive. L'animation musicale a été assurée par un encadrant, qui a alterné morceaux récents, titres classiques et chansons choisies par les participants.



Les jeunes ont pu profiter d'un moment agréable dans une ambiance détendue et bienveillante.

La soirée s'est tenue sous la supervision des encadrants du CMJ. Un buffet, offert par la commune, a ensuite permis de clôturer la soirée dans une atmosphère chaleureuse.

Cette initiative a offert aux participants un moment de détente et de partage pour conclure l'année scolaire, tout en valorisant l'engagement des jeunes dans la vie locale.



Les Réaltais partagent leurs photos

Nos habitants continuent de nous surprendre avec leurs clichés. Dans ce numéro, nous avons choisi de mettre en lumière plusieurs photos capturées dans notre village par Sylvie Leffray et Thomas Lemaire, que nous remercions au passage pour leur contribution !



Vous pouvez partager vos photos en nous les envoyant par message privé sur la page Facebook de la commune : **Réau Actualités** ou par mail à reau.actualites@gmail.com. Nous vous remercions de joindre une autorisation de publication à votre mail ou message privé.

Annuaire des Professionnels de Réau : Rejoignez-nous !

Vous êtes professionnel basé sur la commune de Réau et souhaitez apparaître dans notre annuaire ?

C'est gratuit, simple et ouvert à tous les acteurs économiques de notre village !

Merci de nous faire parvenir les informations suivantes :

- Nom de l'entreprise
- Nom du responsable
- Activité exercée
- Contact (téléphone et/ou mail)
- Liens de vos réseaux sociaux et/ou site internet
- Logo de votre entreprise

**Vous êtes professionnel basé sur la commune de Réau ?
Rejoignez-nous gratuitement !**

Contactez-nous à :
reau.actualites@gmail.com
accueil@reau.fr

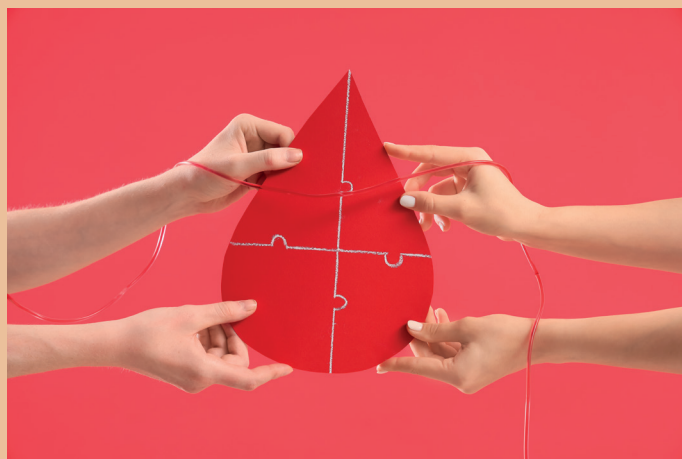


Contactez-nous à : reau.actualites@gmail.com ou accueil@reau.fr Ensemble, valorisons les talents réaltais et faisons vivre le tissu local ! De plus, si votre entreprise n'est plus en activité, nous vous remercions de nous le faire savoir.

Le don du sang : un geste vital et solidaire

Chaque jour en France, des milliers de personnes ont besoin d'une transfusion sanguine : patients atteints de maladies graves, victimes d'accidents, femmes en difficulté lors d'un accouchement... Sans donateurs, ces vies ne pourraient être sauvées. Le don du sang est donc un geste à la fois simple et essentiel, qui permet de répondre à des besoins permanents.

L'Établissement Français du Sang rappelle régulièrement que les réserves ne sont jamais acquises et qu'il est indispensable de donner régulièrement. En effet, certains composants du sang ont une durée de vie limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges. Cela signifie qu'il faut des dons constants pour assurer l'autonomie du pays et venir en aide à tous ceux qui en ont besoin.



À Réau, même si nous n'organisons pas directement de collecte, nous nous engageons à relayer sur notre page Facebook, Réau Actualités, toutes les collectes organisées dans les communes voisines. Ainsi, chacun peut trouver facilement une date et un lieu adaptés pour participer à cette chaîne de solidarité. Donner son sang, c'est à la fois sauver des vies et renforcer le lien entre citoyens. Nous invitons donc chaque Réaltais et chaque Réaltaise à franchir le pas, et à rester attentifs aux annonces que nous diffusons régulièrement.

Adoptez les bons réflexes



CHAUFFER

Votre chambre sans surchauffer
(utiliser le chauffage de
l'établissement)



MANGER ET BOIRE

En quantité suffisante
(Préférer les boissons
chaudes)



NE PAS COUVRIR / OBSTRUER LES RADIATEURS

Attention : risque incendie



QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID ?



RESTER DANS L'ÉTABLISSEMENT

En cas de neige ou
de verglas pour éviter
les chutes



SE PROTÉGER DES VIRUS DE L'HIVER

(Important : se faire
vacciner contre la
grippe)



CONTACTER

L'équipe soignante
si vous vous
sentez mal



ÉVITER DE SORTIR

Aux heures les plus froides
(tôt le matin, tard le soir)



S'HABILLER CHAUDEMENT

Si vous devez impérativement
sortir (couvrir la tête, les
extrémités, bonnes chaussures
pour éviter les chutes)

L'équipe soignante se tient à votre disposition pour toute question.

Le CCAS met à l'honneur les jeunes diplômés de Réau

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite mettre en lumière les réussites scolaires des jeunes de notre commune. Si vous avez obtenu un diplôme avec mention en 2025 (brevet, baccalauréat, CAP, BEP, BTS, licence, master, etc.), nous vous invitons à vous faire connaître avant le 15 novembre 2025. Les jeunes diplômés Réaltais seront récompensés lors de la cérémonie des vœux du Maire, qui se tiendra le lundi 19 janvier 2026. À cette occasion, ils recevront une carte cadeau ainsi qu'un diplôme d'honneur remis officiellement par la municipalité.

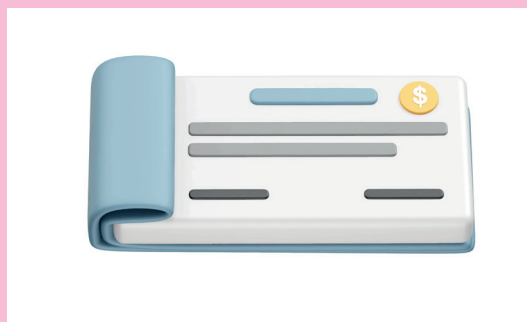
Pour vous inscrire, merci de déposer les documents suivants en mairie :

- Une copie de votre diplôme avec mention
- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Un numéro de téléphone, et une adresse électronique.



Bons de combustible et mandat de Noël

Comme chaque année, le CCAS propose des bons de combustible et un mandat de Noël pour nos séniors. Si vous souhaitez en bénéficier, n'oubliez pas de déposer vos demandes avant le 1er novembre 2025. Passé cette date, les inscriptions ne seront plus prises en compte. Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à ccas@reau.fr ou de contacter la mairie par téléphone au 01.60.60.90.42.



Recensement des seniors de 65 ans et plus

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Réau souhaite recenser toutes les personnes de la commune qui auront 65 ans révolus avant le 31 décembre 2025. Ce recensement a pour but de mieux connaître nos aînés afin de leur proposer, le moment venu, les aides et services adaptés : colis de fin d'année, repas conviviaux, actions de prévention, accompagnement au quotidien...



Distribution des colis pour les séniors

La distribution des colis pour nos aînés, inscrits au CCAS, se déroulera le samedi 20 décembre de 9 h à 12 h en mairie. Nous vous remercions de bien vouloir retourner le formulaire joint à ce numéro, en mairie avant le 30 novembre 2025.



Concertation de la ZAC Prés Neufs / Golf

La concertation préalable à la création de la ZAC des Prés Neufs / Golf a pris fin le samedi 20 septembre. Dans le cadre d'un projet de ZAC, le code de l'urbanisme prévoit une concertation réglementaire afin d'informer les habitants du projet envisagé. Il a été fait le choix d'aller plus loin, en ajoutant à ces temps réglementaires, de véritables temps de travail pour faire émerger des enjeux, mais au-delà, un projet. La concertation a comporté 5 temps :

- Une réunion de lancement pour présenter la démarche,
- Un temps d'échange sous la forme d'un stand installé à la sortie de l'école,
- Un atelier pédagogique de travail autour des thèmes des itinéraires, de la mobilité et des accès aux aménités et équipements,
- Un atelier pédagogique de travail autour des questions de la qualité d'habiter, de l'implantation des constructions et de la densité,
- Une restitution de cette première phase de travail présentée lors des journées du patrimoine qui a permis de poser une première version de plan masse. Vous avez été nombreux à participer à l'un ou plusieurs des rendez-vous organisés par l'EPA Sénart, et animés par l'agence de concertation « Trait Clair », en présence de représentants de l'EPA, de la commune, et de « Ateliers LION associés », architecte urbaniste de l'opération. Ces échanges ont permis de poser certain nombre d'acquis et d'invariants qui permettent une première mouture du plan masse. Celui-ci va continuer à évoluer, s'adapter et intégrer les différents aspects techniques en cours d'investigation (gestion des eaux pluviales, pollution, réseaux, etc.). Plusieurs thématiques ont été abordées, comme celle des hauteurs, du stationnement, des circulations, du paysagement, etc. Il en ressort d'ores et déjà quelques enseignements :
- La confirmation d'une hauteur des constructions limitée au PLU actuel. Ainsi, les nouvelles constructions se limiteront à 13 mètres.
- La question de la densité. Si la maison individuelle est préférée à l'habitat collectif (dont l'imaginaire est plutôt l'immeuble de ville), le projet ne pourra pas comporter uniquement la première typologie. Néanmoins, la généralisation de petits immeubles n'est pas nécessaire.

Le test de faisabilité à l'échelle du plan masse permet de trouver une majorité de logements individuels, sous la forme de terrains à bâtir ou de maisons de ville accolées. Le logement collectif (Rez-de-chaussée +2 étages maximum), se rapproche des caractéristiques de l'habitat individuel, avec des jardins privatifs en rez-de-chaussée, des logements traversants, qui pourraient être en duplex, avec des accès individualisés... Les ateliers ont permis d'imaginer une concentration des bâtiments collectifs le long des rues circulées, en réduisant la densité jusqu'aux abords des lisières agricoles.

Ainsi, depuis les différents accès au village, ce sera le paysage des lisières et des jardins qui constituera la première image visible du village. Le long des voies, nous retrouvons l'organisation caractéristique des villages briards avec des bâtiments pignons sur rue sur le modèle des longères et des bâtiments parallèles aux voies en recul de l'espace public, avec des jardins en interface sur le modèle des maisons de maîtres.

Les constructions s'organisent en îlots autour d'un espace partagé qui, sur le modèle de la cour de ferme permet le stationnement et offre un paysage commun. Le stationnement est un véritable point de vigilance du plan. A ce stade, le projet permet la réalisation de 2 places de stationnements par logement, auxquelles s'ajoutent les stationnements visiteurs le long des voies. Ce stationnement est traité pour partie en aérien, sous la forme de parkings largement paysagés et perméables, réversibles en cas de baisse des besoins en stationnement. Les autres stationnements sont gérés en rez-de-chaussée, toujours dans cet optique de réversibilité, ou en semi-enterré dans quelques exceptions. Les échanges ont permis de faire émerger les enjeux de réversibilité, d'adaptabilité des bâtiments, et de prise en compte des changements climatiques. Le choix des matériaux, la nature des limites, l'écriture architecturale et l'organisation plus précise des îlots pourront aussi faire l'objet de prolongement des échanges au cours d'ateliers pour la mise au point de document comme les cahiers de prescriptions architectural, urbain, paysager et environnemental.

Concertation de la ZAC Prés Neufs / Golf

La richesse des échanges et l'envie des habitants de comprendre la mise en place du projet dans le temps, milite pour poursuivre les échanges afin de continuer à préciser le projet dans les prochaines étapes de conception. Un bilan de la concertation est en cours de rédaction. Il sera soumis à la délibération du Conseil d'Administration de l'EPA Sénart avant la fin de l'année. Les délibérations de création et de réalisation de la ZAC ne seront pas présentées avant 2027, laissant ainsi le temps de prolonger cette concertation, sur certains sujets, si nécessaire.



Création d'une zone bleue sur le parking de l'école

Afin de résoudre les difficultés de stationnement sur le parking de l'école, au moment de la dépose et de la récupération des enfants, une partie des places de stationnement a été passée en « zone bleue ». Ce point avait été soulevé par les représentants de parents d'élèves, à l'occasion de conseils d'école. Ce dispositif permet de libérer des places supplémentaires pour les parents.



Envoi des demandes des subventions pour la nouvelle mairie et la « zone stade »

La signature de la promesse de vente du bâtiment 4 de l'opération France-Pierre, qui accueillera la future mairie, a en outre permis de débloquer l'envoi des demandes de subventions pour la réalisation de la mairie bien sûr, mais également pour l'aménagement de la zone sportive autour du stade (construction d'un parking, de nouveaux vestiaires, d'un terrain multisport, d'un parcours de santé, et aménagements de voirie et paysagers). En effet, le dossier de demande de financement au titre du Contrat d'Aménagement Rural (CAR) doit comporter au minimum deux projets subventionnables, pour lesquels la commune est propriétaire du foncier, ou est à minima en passe de l'être. Outre la subvention sollicitée auprès de la Région, la commune a également fait une demande de financement auprès du Département de Seine-et-Marne au titre du Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

La commune table sur un financement à hauteur de 70% du montant des travaux. L'objectif est de pouvoir démarrer les travaux au cours du premier semestre 2026.

ATTENTION : les subventions CAR et FAC portent uniquement sur les aménagements VRD du stade. Le reste des équipements sportifs sont pour l'instant peu subventionnés.



Mise en sécurité d'un bâtiment communal

Suite à l'effondrement progressif du toit d'une extension d'un bâtiment appartenant à la commune, et face au risque que son état fait peser sur les piétons cheminant rue Frédéric Sarazin, la municipalité a soumis un projet de démolition à l'architecte des Bâtiments de France. Ce dernier en a accepté le principe, considérant que l'édifice ne présentait pas un caractère remarquable. Ce faisant, une demande de travaux a été déposée et validée. Les travaux devraient commencer à la fin du mois d'octobre.



Des nouvelles de la future mairie

Le projet d'extension de la mairie était bloqué depuis de nombreux mois, en raison d'anomalies dans la construction du gros œuvre du bâtiment, et d'absence de réponses de la part du promoteur. Ce dernier ayant finalement accepté les conditions demandées par la commune, à savoir une réduction du prix de vente correspondant à la reprise nécessaire des malfaçons, une promesse de vente a pu être signée. En conséquence, le coût d'acquisition du bâtiment, initialement fixé à 900 000 euros, sera de 813 293,25 euros, soit une moins-value de 86 706,75 euros. La signature de la promesse de vente s'est tenue le 30 septembre, et la vente définitive doit avoir lieu avant le 31 octobre. La commune avait délibéré en 2021, pour mobiliser le fonds de concours de l'agglomération, à hauteur de 375 000 euros. Le reste à charge pour la commune sera donc de 438 293,25 euros pour l'acquisition du bâtiment.

La signature de la promesse de vente était un préalable à l'envoi des demandes de subventions auprès de la Région Ile de France. Celles-ci vont à présent pouvoir être envoyées. Rappelons que le permis de construire pour l'aménagement du bâtiment a déjà été obtenu. Le calendrier prévu est un démarrage des travaux au printemps, une fois les subventions notifiées, et après consultation des entreprises, pour une livraison en fin d'année 2026.



Une "CVCB" entre Réau et Vert-Saint-Denis

Une « CVCB » (chaussée à voie centrale banalisée) a été réalisée par le Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et le Département de Seine-et-Marne, sur RD 305, entre le Domaine des Macarons à Réau et le giratoire RD 305 / RD 82 à Vert-Saint-Denis. La CVCB, également appelée "chaucidou", est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.

Développé depuis de nombreuses années aux Pays-Bas, ce dispositif est de plus en plus déployé en France.

La vitesse autorisée des véhicules a été abaissée, de 80 à 70 Km/h

Le coût des travaux est de : 437 521,19 € TTC





Réau Bien-Être

Hatha-yoga

tous les mardis de 19h à 20h15

tarifs : 170 € l'année ou 70 € le trimestre

Essai gratuit le mardi de votre choix

Pour adolescents et adultes

Permet de développer tous les muscles du corps.

Associe les bienfaits d'ordre physique, mental, émotionnel et spirituel.

Séances organisées autour de postures, d'exercices de respiration et méditation.

Effets bénéfiques sur le stress, la confiance en soi, la concentration et la souplesse.



Renseignements : Réjane VALTON : 06 81 74 62 67 – Inscriptions : Maria REGANHA : 06 71 09 57 98

Les futurs évènements du Comité des Fêtes

Soirée du Beaujolais nouveau

Date : Jeudi 20 novembre 2025

Heure : 19h-22h

Lieu : Salle des fêtes de Réau

Ambiance : Festive, conviviale et gourmande

Réservez vite vos places avant le 10 novembre 2025, au tarif de 5 €



Soirée karaoké délire

Date : Samedi 29 novembre 2025

Heure : 19h-2h

Lieu : Salle des fêtes de Réau

AU PROGRAMME

Des milliers de tubes pour hurler chanter à pleins poumons

Blind Test pour tester vos connaissances

Fous rires garantis (même si vous chantez faux !),

Concours du "meilleur showman"

Réservez vite vos places avant le 20 novembre 2025

Infos & réservations obligatoires par téléphone au 06.29.26.75.15 ou par mail sur le mail du comité des fêtes

: reau77.comitedesfetes@gmail.com

La projection de Cinéma Paradiso par le Ciné-Club

Vendredi 19 septembre, la salle des fêtes de Réau a pris des allures de salle obscure pour la toute première séance du ciné-club « Réau Fait son Cinéma ». Imaginée et portée par Yvelise Abecassis et Anne-Christine Vivès Troublé, toutes deux passionnées de cinéma, cette nouvelle initiative culturelle a choisi d'ouvrir son programme avec un grand classique du septième art : Cinéma Paradiso. Le pari était audacieux mais il a largement séduit. Une vingtaine de spectateurs ont répondu présent à cette soirée organisée dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. L'occasion pour les habitants de partager ensemble un moment de convivialité, de redécouvrir un film intemporel et de savourer l'ambiance unique d'une projection collective. À l'issue de la séance, les discussions se sont prolongées autour d'un verre de l'amitié. L'occasion de discuter du film et de ses émotions, confirmant l'intérêt d'un tel rendez-vous culturel au cœur du village.

Avec ce lancement réussi, « Réau Fait son Cinéma » s'annonce déjà comme un nouveau lieu d'échanges et de découvertes cinématographiques. Les organisatrices donnent d'ailleurs rendez-vous au public pour la prochaine projection, programmée le dimanche 30 novembre 2025. Une chose est sûre : le cinéma a désormais trouvé sa place à Réau.



Le vide-greniers et le marché des créateurs par Réau Jeunes

Dimanche 21 septembre, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, l'association Réau Jeunes a proposé une nouveauté qui a rencontré un vif succès : un marché des créateurs organisé en parallèle d'un vide-greniers. Une première dans le village, qui a attiré de nombreux visiteurs dans le village. Tout au long de la journée, habitants et curieux ont pu flâner entre les stands, découvrir des créations originales et profiter des bonnes affaires offertes par les exposants. L'animation a séduit par sa diversité, entre l'artisanat local, les trouvailles du vide-greniers et les plaisirs gourmands proposés par le foodtruck réaltais Tropika'Délices, fidèle au rendez-vous chaque premier vendredi du mois sur le parking de la salle des fêtes. La manifestation a également bénéficié de la présence du BUS TOUR de Grand Paris Sud, permettant au public de mieux connaître les communes de l'agglomération et les événements qui y sont organisés.

L'association Réau Jeunes, ravie de cette première édition réussie, donne déjà rendez-vous l'année prochaine pour le second marché des créateurs et vide-greniers, appelé à devenir un rendez-vous incontournable de la vie communale.



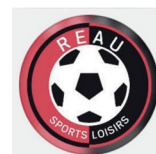
Dates des prochains matchs de Foot de Réau SL à Réau

Dimanche 16 novembre 2025
REAU SL - PRESLES EN BRIE à 9h30

Dimanche 1 février 2025
REAU SL - HERICY VUL.SAM

Dimanche 14 décembre 2025
REAU SL - LGR-ASLES à 9h30

Dimanche 15 février 2025
REAU SL - FORET ES LA à 9h30



Le recyclage des biodéchets en quelques chiffres



RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

2,1 T

de biodéchets ont été collectés entre le **01/09/24** et le **27/08/25**
Ils ont ensuite été valorisés par méthanisation agricole, soit l'équivalent de :



91

smartphones rechargés
sur un an grâce au biogaz produit¹

¹ Equivalence énergétique - Sources : ADEME, Association Technique Énergie Environnement (ATEE)

OU



0

maisons de 110 m² ont
été chauffées au gaz
naturel sur un an grâce
au biogaz produit²

² Equivalence énergétique - Sources :
ADEME, Association Technique Énergie
Environnement (ATEE)

ET



1600

baguettes de pain produites
par an avec le blé fertilisé par
le digestat issu de la méthanisation³

³ Equivalence matière - Sources : Artaim Conseil

ET



VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES, DE LA FOURCHETTE À LA FOURCHE !

Moulinot
EN VERTS ET POUR TOUS

Depuis la mise en place de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour l'Économie Circulaire), le 1er janvier 2024, la cantine de l'école de la Colombe participe au recyclage des biodéchets. Ainsi, entre septembre 2024 et août 2025, 2,1 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées par méthanisation agricole. Nous remercions les enfants de l'école qui s'impliquent dans le tri sélectif à la cantine, ainsi que le personnel communal qui veille chaque jour, à ce que chaque déchet soit revalorisé.

*Chiffres fournis par l'entreprise Moulinot, prestataire pour le ramassage des biodéchets de notre cantine.

Nous tenons à vous alerter de la présence de bouteilles de protoxyde d'azote dans les ordures ménagères de vos habitants. Ces bouteilles, habituellement utilisées dans la restauration, voient leur usage détourné pour leurs propriétés euphorisantes. En plus de leur danger pour la santé des consommateurs, ces bouteilles présentent également un danger pour nos installations et notre personnel. Lorsqu'elles sont jetées dans les ordures ménagères, ces bouteilles explosent dans les fours de l'incinérateur, ce qui met en danger la sécurité des personnels et fragilise les installations. Jetées dans le bac jaune, ces bouteilles peuvent causer des incendies sur les chaînes de tri (en cas de chaleur ou de frottement).

Info SMITOM LOMBRIC

Ces bouteilles sont des déchets dangereux et nécessitent un traitement particulier : elles doivent impérativement être apportées, vidées, en déchèterie.

Retrouvez cette actualité, publiée sur notre site web : <https://www.lombric.com/actualites/danger-protoxyde-dazote/>



Lu dans la presse : Seine-et-Marne. Cette commune va enfin avoir son rond-point très attendu (Par Éric Vanovertveld)

L'EPA Sénart lancera, en octobre prochain, de nouveaux travaux de sécurisation sur la RD57, avec le très attendu rond-point à l'entrée de Réau.

LA RÉPUBLIQUE
de Seine-et-Marne

C'est un aménagement attendu depuis des années qui va enfin voir le jour. Mercredi 2 juillet, le projet des travaux de la RD57 a en effet présenté sur place, à Réau, avec un programme de travaux d'ampleur pour fluidifier et sécuriser durablement cette route.



Lire la suite sur [La République de Seine-et-Marne réservé aux abonnés](#)

Lu dans la presse : Pourquoi Réau n'a toujours pas sa nouvelle mairie ? (Par Éric Van Overtveld)

Alors que l'emménagement dans la nouvelle mairie -l'ancienne grange de la Ferme des Saint-Pères- était prévu pour le début de l'année 2023, la municipalité de Réau n'a toujours pas pu aller au bout de son projet. La faute à un conflit avec France Pierre, qui ne permet pas, pour l'instant, à la ville de devenir propriétaire du bâtiment...pour tenter de faire bouger les choses.

LA RÉPUBLIQUE
de Seine-et-Marne

Des cadavres de pigeons qui jonchent le sol, des mètres carrés de fientes en guise de sol... bienvenue dans la nouvelle mairie de Réau ! Le beau projet d'agrandissement de la mairie de la plus petite commune de Sénart, que la municipalité devait investir début 2024, a en effet tourné au cauchemar depuis plusieurs mois. Il faut remonter à 2020 pour retrouver les prémices de ce projet, dont le but était de réaménager l'ancienne grange de la ferme des Saint-Pères, situé à moins d'un mètre de l'actuelle mairie, pour en faire la nouvelle mairie, et de la relier à la mairie actuelle qui devenait, de fait, une annexe. Des travaux motivés alors par le besoin de place pour les employés municipaux et les élus. « Cela fait un moment que nous sommes à l'étroit, expliquait à l'époque le maire réaltais, Alain Auzet. Même la salle du conseil municipal est trop petite pour pouvoir accueillir les séances, nous sommes obligés de les faire à la salle des fêtes ».

En lien avec la société France Pierre, qui avait racheté l'ensemble des bâtiments de l'ancienne ferme pour y construire des logements et des commerces, la municipalité avait alors conclu un accord -signé le 22 décembre 2020- pour acheter l'ancienne grange, une fois celle-ci rénovée, avec la toiture et les fenêtres. « C'était ce qui était convenu, précise Alain Auzet. Il était prévu que la municipalité se porte acquéreur du bâtiment en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), pour une somme d'environ 900 000 €. Charge à nous, après, de l'aménager à notre guise, avec un architecte, avec un financement qui était déjà prévu, de l'ordre de 1,3 million d'euros ». « Nous allons être obligés d'en passer par la justice » ALAIN AUZET, MAIRE DE RÉAU



Lire la suite sur [La République de Seine-et-Marne réservé aux abonnés](#)



**Bonne continuation aux futurs
collégiens dans leurs nouvelles
aventures scolaires !**



Les vacances scolaires avec l'UFCV (écrit par l'UFCV)

L'été a été riche à l'accueil de loisirs de Réau avec tout d'abord quatre semaines d'ouverture contre trois habituellement. Et puis il a également été riche en activités estivales... Il y a eu des activités manuelles telles l'éventail des vacances, les couronnes de la mer, les jolis palmiers, les coquillages en folie, les tongs d'été et bien d'autres créations. Il y a également eu des activités sportives, soleil et extérieur oblige, avec des petits et grands jeux comme des jeux d'eau, « Tic-tac boum » ou « Qui est-ce ? » géants, le jeu des zombies ou un Cluedo et son enquête sous le soleil réaltais. Les plus petits ont profité de jeux musicaux quand les grands faisaient une course en ballons. Sur un autre après-midi, ce furent les élémentaires qui ont participé au parcours piégé quand les maternelles fabriquaient de beaux arcs-en-ciel. Il y a aussi eu des sorties sur cet été avec notamment une belle balade, avec pique-nique inclus, à Paris, le jeudi 17 juillet, pour profiter de la Cité des Sciences et faire de jolies découvertes et redécouvertes. Les élémentaires ont eu la chance de visiter un vrai sous-marin pendant que les plus jeunes assistaient à une représentation bien animée de la vie sous-marine.

Le jeudi 24 juillet, le temps ne fut avec les vacanciers de Réau. La visite à l'île de loisirs d'Étampes a dû être annulée. Au lieu de se baigner sous la pluie, le groupe a préféré se rendre sur l'espace de jeux de Gully Parc et profiter des toboggans, des parcours aventure et des terrains de sport en intérieur. Enfin, le grand projet de ce mois de juillet fut la peinture avec soin des bancs de l'amitié, en collaboration avec la Mairie de Réau. Ces bancs ont pour rôle de permettre à un enfant seul de s'y asseoir pour signaler son besoin d'attention ou d'amitié. Petits, moyens et grands ont vraiment apprécié participer à ce beau projet solidaire. Karen et son équipe attendent les enfants tous les mercredis et se préparent déjà pour les prochaines vacances, celles d'automne ! Halloween arrive à grands pas... de vampires et ogres !



Une activité « judo » verra le jour à l'école, à la rentrée des vacances d'automne. Ce projet est porté par l'association JAPS (Judo Académie Paris Sud), qui regroupe plusieurs associations de Judo locales. Il est financé à 50% par la commune. L'autre moitié du financement est porté par la coopérative scolaire et l'association APE Ecole de la Colombe. Il concernera les élèves de « cycle 3 » (CM1 et CM2), à raison de six cours pour chaque classe. Une convention multipartite fixe les modalités. Elle comprend un engagement de trois années dans le dispositif. Le Président de l'association est Mohamed Boukhebou, ancien habitant de la commune, et le moniteur, diplômé, sera Jordan Lejars, également ancien habitant de la commune. De quoi créer une passerelle avec les classes judo du collège des Maillettes, au sein duquel le JAPS œuvre également.

Un projet « Judo » à l'école



Les effectifs scolaires 2025-2026

L'Ecole de la Colombe accueille depuis la rentrée de septembre 2025, 171 élèves répartis comme suit :

Classe de Petite et Grande Section : Les Cigognes

Mme Bliky

28 élèves

18 élèves en Petite Section

10 élèves en Grande Section

Classe de Moyenne et Grande Section : Les Capucins

Mme Perez

29 élèves

15 élèves en Moyenne Section

14 élèves en Grande Section

Classe de CP : Les Mésanges

Mme Beaubeau

24 élèves

Classe de CE1 / CE2 : Les Caribous

Mme Burle

23 élèves

17 élèves en CE1

06 élèves en CE2

Classe de CE2 : Les papillons

Mmes Meler & El-Morabet

23 élèves

Classe de CM1 / CM2 A : Les Pandas

Mmes Ze Ndi & Le Guillou

22 élèves

11 élèves en CM1

11 élèves en CM2

Classe de CM1 / CM2 B : Les Koalas

Mmes Defilhes & Le Guillou

22 élèves

11 élèves en CM1

11 élèves en CM2

Contact de l'école primaire La Colombe

Directrice : Madame Ze Ndi

Chemin du Savoir

77550 Réau

Téléphone : 01.60.60.30.74

Mail : ce.0770108z@ac-creteil.fr



Une jolie fresque habille désormais l'école

De l'art et de la couleur.

Ce sont les mots d'ordre qui ont guidé Tito, graffeur, en juillet dernier. Tatoueur à Moissy-Cramayel, il a déjà eu l'occasion de travailler avec la mairie de sa ville pour le service jeunesse en réalisant des fresques. Le projet qui lui a été proposé par la commune était un réel défi pour une feuille blanche de 7 mètres de haut. Défi qu'il a relevé avec beaucoup de précision entre coup de pinceaux et bombes de peinture. Il avait carte blanche sur le dessin et a donc proposé un graphisme en lien avec le nom de l'école « Ecole de la Colombe » et le savoir avec l'encrier. Après de nombreux échanges avec Mme Padua, Maire-Adjointe aux affaires scolaires et la commission, l'œuvre sur papier a pris place sur les murs de l'école. Un grand merci à lui.

Vous pouvez retrouver Tito sur Instagram [@tito_swall_laosak](https://www.instagram.com/tito_swall_laosak)



Les brèves du Conseil Municipal

7 juillet

Lors de la séance du 7 juillet les élus ont :

- Approuvé le règlement intérieur des services péri et post scolaires : cantine, garderie, centre de loisirs, pour l'année scolaire 2025-2026
- Décidé des conditions d'accès au centre de loisirs, pour l'année scolaire 2025-2026
- Approuvé les tarifs de cantine, garderie, et centre de loisirs, pour l'année scolaire 2025-2026
- Approuvé les tarifs des repas portage, pour l'année scolaire 2025-2026
- Décidé de maintenir le principe de dérogation scolaire pour les enfants des professeurs des écoles titulaires en poste à l'école La Colombe
- Approuvé la convention pour un projet Judo à l'école avec le JAPS (Judo Académie Paris Sud) pour l'année scolaire 2025-2026
- Approuvé une subvention à l'association Réau Jeunes, pour la mise en place d'un projet de ciné-club
- Accordé une dérogation au repos dominical présentée par la société SAFRAN AIRCRAFT pour 80 salariés, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2025.
- Désigné le prestataire de restauration scolaire à compter du 01/09/2025
- Désigné le prestataire de l'accueil de loisirs à compter du 01/09/2025

15 septembre

Lors de la séance du 15 septembre les élus ont :

- Délibéré sur le remplacement d'élus dans différents organismes
- Approuvé le nouveau tableau des commissions communales, (remplacement de membres et des vice-présidents suite à un décès et des démissions)
- Accordé une dérogation au repos dominical présentée par les sociétés SCHLUMBERGER OFFSHORE SERVICES LIMITED DUTCH BRANCH, SCYL LIMITED et SCHLUMBERGER ROMANIA SRL, dans le cadre de travaux de forage de puits géothermique
- Approuvé une convention avec GRDF "Ville territoire engagé gaz vert"
- Approuvé la mise en place d'un Compte Epargne-Temps pour le personnel communal.
- Approuvé les modalités d'autorisations spéciales d'absences facultatives pour le personnel communal
- Approuvé une convention pour la mise à disposition par le Centre de Gestion 77 d'agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI)
- Approuvé la convention modifiée du projet Judo à l'école avec le JAPS (Judo Académie Paris)

Dernière collecte des déchets verts

La dernière collecte annuelle des déchets verts (bacs marrons) aura lieu le Jeudi 18 décembre 2025, et reprendra en mars 2026.

Les sapins de Noël seront collectés les 9 et 23 janvier 2026.

Rappel :

Bacs Verts : ramassage le lundi, sortie des bacs le dimanche soir

Bacs Jaunes : ramassage le mercredi, sortie des bacs le mardi soir

Bacs Marrons : ramassage le jeudi, sortie des bacs le mercredi soir

DÉCHETS VERTS



1 poubelle + 5 fagots ficelés < 1,20 m

Jeudi

du 13 mars au 18 décembre

 **Sapin de Noël**
sans sac et non floqué
9 et 23 janvier

Réglementation des drones en France – L'essentiel

Les drones, désormais utilisés autant pour les loisirs (photos, vidéos, courses) que pour des missions professionnelles (agriculture, inspection, cartographie), sont strictement encadrés pour garantir sécurité aérienne, vie privée et respect des zones sensibles.

1. Cadre légal

- Risques : collision aérienne, atteinte à la vie privée.
- Autorité : la DGAC fixe les règles (zones interdites, formation, déclarations).

2. Zones et vie privée

- Interdiction : aéroports, centrales, prisons, zones sensibles.
- Vérification obligatoire via Geoportail Drone.
- Filmer sans consentement est interdit, données à traiter avec éthique.

Le survol des communes

Le survol des communes fait partie des points les plus sensibles de la réglementation. Voici ce qu'il faut retenir :

Règle générale

- Interdiction de survoler les zones habitées avec un drone de loisir, sauf exceptions précises.
- Le vol au-dessus d'une commune, d'un lotissement ou d'un rassemblement de personnes est donc interdit sans autorisation spécifique.

Exceptions possibles

- Avec un drone léger (catégorie CO, < 250 g), il est autorisé de voler en catégorie A1 au-dessus de personnes isolées, mais jamais au-dessus de foules.
- Les vols professionnels en agglomération étaient jusqu'à réalisés sous le scénario S-3 (vue directe, max 100 m de distance, drone ≤ 8 kg).

- À partir de 2026, ce sera remplacé par le scénario européen STS-01 (opérations en vue directe en zones contrôlées, avec drones certifiés C5).

En pratique

- Si vous pilotez un drone pour le loisir : il est interdit de survoler votre commune ou votre village, même à basse altitude, sauf en périphérie dégagée et si la zone n'est pas classée sensible.
- Si c'est pour un usage professionnel (inspection, vidéo, événement) : il vous faut un drone conforme (C5/C6), une formation certifiée, et parfois une autorisation préfectorale selon la zone.

En résumé : aucun survol libre des communes n'est autorisé. Seuls les micro-drones (moins de 250 g) bénéficient d'une petite souplesse, mais toujours avec obligation d'éviter les foules, de respecter 120 m de hauteur maximum, et de vérifier la zone via Geoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>.



Respect des panneaux d'informations pour l'entretien

Nos agents du service technique interviennent régulièrement pour l'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage, nettoyage). Pour que ce travail puisse être effectué dans de bonnes conditions, il est essentiel de respecter les panneaux d'informations installés à l'avance signalant l'interdiction de stationner. Souvent des véhicules restent garés malgré ces affiches, les agents se trouvent alors dans l'impossibilité d'accéder correctement aux zones concernées.

Cela entraîne deux conséquences :

- L'entretien ne peut pas être réalisé correctement (par exemple : allée de la Coquerie, parking rue de la Carrière, parking de la Campagne)
- Et augmente le risque de projection de cailloux ou de débris, pouvant occasionner des dommages aux véhicules stationnés.

Nous rappelons donc qu'il est important de déplacer vos véhicules lorsque l'entretien est annoncé. À défaut, la commune ne pourra pas être tenue responsable en cas de dégradations. Merci pour votre compréhension et votre collaboration.

Plantations et voisinage : ce que dit la loi

Entretenir son jardin est un plaisir, mais cela peut parfois entraîner des petits différends entre voisins. Les haies qui dépassent, les branches qui s'invitent dans le terrain d'à côté ou les arbres devenus trop hauts sont des sources de tensions fréquentes. Pour éviter les conflits, mieux vaut connaître les règles en vigueur. Voici un rappel utile pour tous les habitants.

Les règles générales du Code Civil

En l'absence de dispositions locales, ce sont les articles 671 à 673 du Code Civil qui s'appliquent. Ils précisent clairement les distances minimales à respecter selon la hauteur des plantations :

- Pour les arbres et arbustes n'excédant pas 2 mètres de hauteur, la distance minimale à respecter est de 0,50 mètre par rapport à la limite séparative.
- Pour les arbres et arbustes dépassant 2 mètres de hauteur, la distance minimale est de 2 mètres.

Ces règles ont pour objectif de préserver la bonne entente entre voisins et d'éviter les désagréments : perte d'ensoleillement, racines envahissantes ou branches qui empiètent sur la propriété voisine.

La hauteur des arbres : une limite à respecter

La question de la hauteur est centrale. En pratique, un arbre planté à moins de deux mètres de la clôture ne peut pas dépasser 2 mètres de haut. Si tel est le cas, le voisin peut demander qu'il soit taillé. En revanche, lorsqu'un arbre est planté à plus de deux mètres de la limite séparative, il n'existe pas de limite de hauteur : l'arbre peut alors se développer librement.

Cette distinction est importante, car elle permet de concilier liberté de planter et respect du voisinage.

Branches et racines qui dépassent :

Autre cas fréquent : les branches et les racines qui franchissent la limite de propriété. La loi distingue deux situations :

- Les branches : seul le propriétaire de l'arbre peut les couper. Le voisin gêné peut l'obliger à le faire, mais ne peut pas les tailler lui-même.
- Les racines, ronces ou brindilles : cette fois, le voisin peut les couper directement sur son terrain, sans autorisation préalable. En résumé, les plantations font partie du charme de nos jardins, mais elles ne doivent pas devenir une source de discorde. Respecter les règles de distance et de hauteur, dialoguer en cas de problème et rechercher des solutions amiables restent les clés pour entretenir à la fois son jardin... et de bonnes relations de voisinage !



Horaires de la mairie au 1^{er} Septembre

Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi de 14h à 18h
Mardi et Vendredi de 10h à 12h

En dehors de ces permanences, accueil du public **uniquement** sur rendez-vous pris au préalable.

Accueil téléphonique :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Jour de fermeture : le mercredi toute la journée.

Mairie de Réau

2 rue de la Croix des Anges
77550 Réau

01 60 60 85 55 / accueil@reau.fr

Site Internet : www.reau.fr





11 CÉRÉMONIE DU NOVEMBRE 2025

10h45



**RENDEZ-VOUS À 10H30 SUR LE PARKING DE LA
SALLE DES FÊTES DE RÉAU**



ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Samedi 15 novembre 2025 - 9H à 12H
Salle des Fêtes de Réau
2 rue Frédéric Sarazin



Inscription par mail à l'adresse accueil@reau.fr avant le 7 novembre 2025
en précisant vos nom, prénom, adresse et le nombre de personnes présentes

Comme chaque année, la municipalité de Réau organise une matinée destinée aux habitants récemment installés dans la commune. Cette rencontre aura lieu samedi 15 novembre 2025, de 9h à 12h, à la salle des fêtes. Sont invités à participer tous les nouveaux Réaltaïs et Réaltaïses installés entre le 1er novembre 2024 et le 1er novembre 2025. L'occasion de découvrir le fonctionnement de la commune, ses services, ses projets, mais aussi de rencontrer les associations locales qui contribuent à la vie du village. Au programme : présentation de la commune, échanges avec les élus et les représentants associatifs, suivis d'un verre de l'amitié. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **mardi 4 novembre 2025**. Pour confirmer votre participation, il suffit d'écrire à accueil@reau.fr en précisant le nombre de personnes présentes.



Marché de Noël

**Samedi 29 novembre
2025**

de 9h à 16h

Dans le parc de la Mairie



ARTISANS

RESTAURATION

BUVETTE

ILLUMINATION

Illumination du cèdre organisée par la mairie



ILLUMINATION DU CÈDRE DE NOËL

29 NOVEMBRE
2025

PETITES
DOUCEURS

DE 17H À 19H
DANS LA PARC
DE LA MAIRIE

VIN CHAUD
CHOCOLAT
CHAUD



RÉAU FAIT SON CINÉMA
présente

LE PÔLE EXPRESS



Dimanche 30 novembre à 16h à la salle des fêtes
Uniquement sur inscription sur le bulletin ci-joint



Cérémonie *des* **VOEUX**

Le Maire, Alain Auzet, et son Conseil Municipal vous invitent
à la cérémonie des voeux autour d'un verre de l'amitié.

Lundi 19 janvier 2026
19h30

Salle des fêtes de Réau

20
26

